VILLE D'AUBERVILLIERS

PLA N LOCAL D'URBANISME

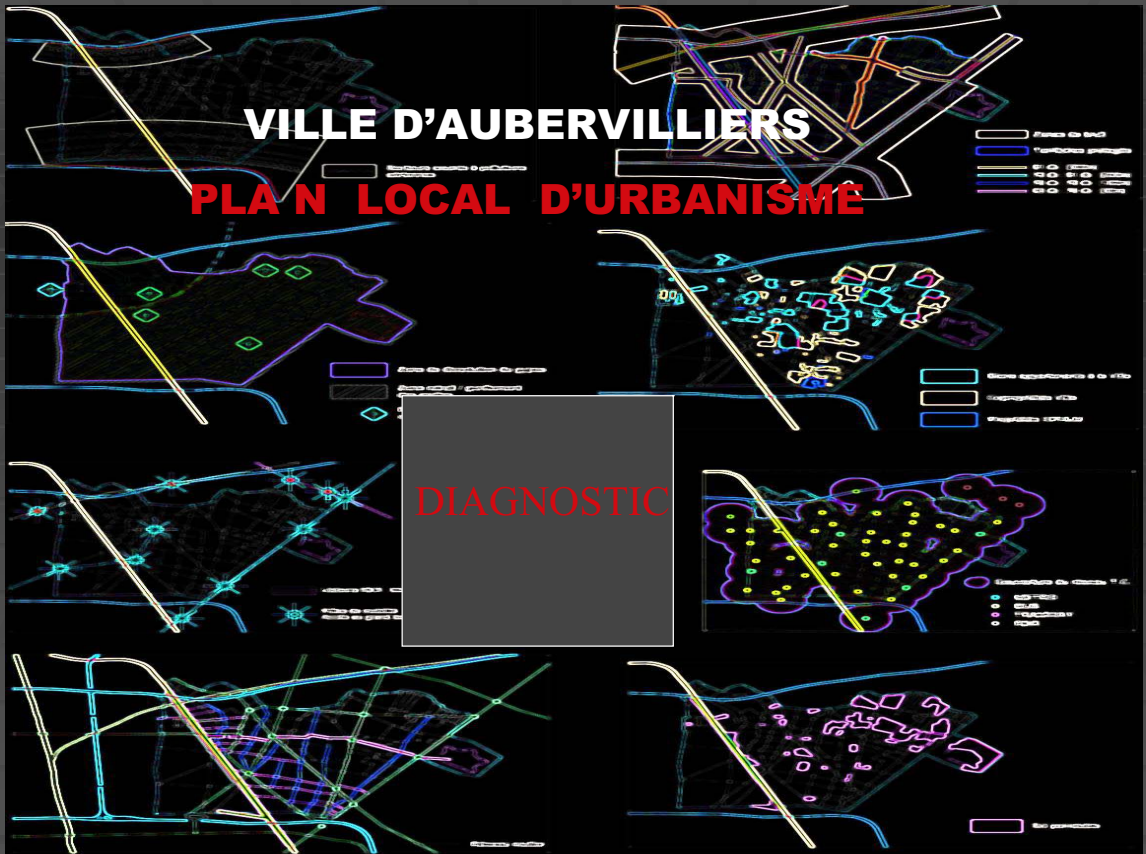

DIAGNOSTIC

PLAN LOCAL D'URBANISME DIAGNOSTIC

- **SOMMAIRE**

- Les textes
  - SRU-PLU : « le diagnostic »
- La structure du dossier diagnostic
  - Démocratie et citoyenneté
  - Du constat à l'analyse
  - Essais prospectifs
- Le « fil rouge » …
- Les enjeux
  - Équité, solidarité, créativité, qualité durable, bien public, initiative citoyenne …
- Territoires et enjeux
  - anatomies
- Les mutations, hypothèses
  - Les 3 moteurs de la qualité urbaine
  - De la banlieue à la ville durable
  - Les territoires en réseaux

LA STRUCTURE DU DOSSIER DIAGNOSTIC

- Le diagnostic du PLU est un trait d'union entre un passé dont il faut appréhender la consistance historique et un futur dont il faut proposer une lecture résolument anticipative à 20 ans.

- Le chapitre 1 expose le « fil rouge » et propose de guider l'élaboration d'un territoire renouvelé en revisitant les notions de : bien public, de citoyenneté active, d'équité sociale, de précaution environnementale.

- Le chapitre 2, propose de cheminer du constat (état des lieux) au diagnostic (les forces et faiblesses pour l'avenir) à partir d'un recueil de faits significatifs et porteurs d'avenir.

- Le chapitre 3, esquisse une vision prospective d'Aubervilliers à partir : d'une relecture des enjeux et de la formulation hypothèses d'évolution par étapes de l'organisation urbaine. Il ouvre ainsi le débat sur le contenu du projet de territoire à définir dans la phase suivante.

  Les enjeux sont ce qui fait « débat », combat parfois

  Les mutations sont ce qui fait »changement » « rupture » parfois, en tous cas « transformations »

1. SRU : SCOT, PLU (PRÉ DIAG, DIAG, PADD, RÈGLEMENT)

La filiation **SRU, SCOT, PLU** (Pré DIAG, DIAG , PADD…

Le PLU n'est pas un POS c'est la transcription, en termes d'organisation et d'usage des sols, d'un projet de territoire se développant sur 20 à 30ans. Il doit donc s'articuler à un **projet de société**

- **- Le Diagnostic quel rôle, quel contenu ?**
  - « C'est une conclusion prospective résultant de l'examen approfondi d'une situation » (*Dict. Petit Robert*), il se distingue donc du seul état des lieux.
  - Au regard du texte de la loi SRU :
  - **Le diagnostic expose**, au regard des prévisions économiques et démographiques, les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace , d'environnement, d'équilibre social et **évalue** l'organisation urbaine à partir de l'analyse des domaines fonctionnels (activités, habitat, transports,réseaux, équipements & services…).

2. LE « FIL ROUGE

- *Le fil rouge présente quelques éléments d'approche sur un projet local de société (vingt années). Le choix des outils de l'action urbaine, des phases de mise en œuvre, des priorités à fixer au projet de territoire, en dépendent.*

- **BIEN PUBLIC ET PRISE EN CHARGE CITOYENNE**
  - La participation active de la population à la détermination des lendemains est incontournable pour éviter le développement de la spirale : ségrégation spatiale, exclusion, expulsion du territoire, et dégager une alternative à la pression foncière (saturation de Paris), spéculation immobilière qui conduit au renouvellement sélectif de la population.

  Pour la part la plus fragilisée des Albertivillariens participer à une réflexion sur le futur, c'est au préalable obtenir des garanties sur :

  - Les services publics locaux , leur maintien e valorisation (santé, éducation – formation, logement, transports …);
  - Le patrimoine collectif , sa conservation, sa qualification (habitat social, équipements, lieux publics …) ;
  - L'offre d'emploi, son développement et sa diversification au sein du bassin de vie;

- **« VILLE DURABLE »**

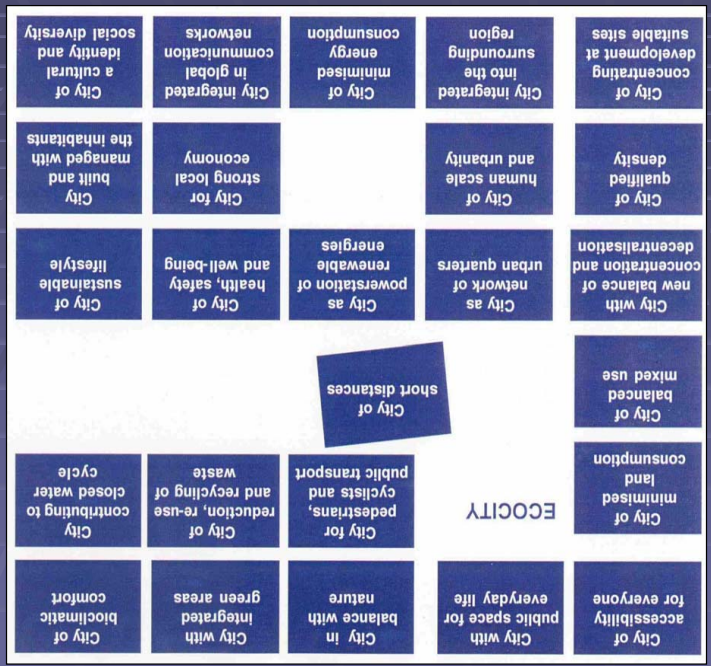

Les systèmes d'organisation urbaine développés en Europe avec un réel succès, à l'initiative d'un nombre croissant de municipalités, s'inspirent du concept de « développement soutenable ».

Ils visent à favoriser le développement de la vie démocratique, sur la base d'un développement des services collectifs à toutes les échelles du territoire.

Sur la base de ces expériences, a été définie la notion de« ville durable », qui entre aujourd'hui dans les programmes de financements de l'Union Européenne

(*par exemple :se reporter aux éléments portés en annexe du programme « Éco city »*).

La VILLE DURABLE (Richard Rogers) est:

- une **ville équitable** ;
- une **ville citoyenne** ou chacun participe au gouvernement ;
- une **ville créative**,
- une **ville écologique**,
- une **ville conviviale et solidaire**,
- une **ville compacte et polycentrique**,
- une **ville aux ambiances et formes diversifiées**.

3. DIAGNOSTIC : LES ENJEUX

3.1- VALORISER L'HÉRITAGE À TRANSMETTRE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

- La puissance publique (en charge de services, dotée d'un patrimoine bâti, gestionnaire du territoire) est seule porteuse d'une vision à long terme des intérêts du plus grand nombre, elle est seule capable d'innover en dehors des fantaisies d'un marché économique qui raisonne sur un temps toujours plus réduit.

AXES DE RÉFLEXION

- Assurer une égale qualité d'accueil sur le territoire communal (d'Est en Ouest et du Nord au Sud).
- Corriger les nuisances urbaines, cause de dégradation de la santé et d'accentuation des risques climatiques annoncés.
- Réhabiliter et construire un cadre bâti sur des exigences de qualité durable et en des coûts maîtrisés.
- Résorber les espaces de non droit pour les restituer à tous les citoyens.
- Poursuivre les initiatives destinées à élargir les modes d'accès du citoyen aux savoirs, à l'échange de connaissances pour obtenir le développement d'un cadre d'invention permanent de la ville.

QUELS ENJEUX

3.2- SOUTENIR L'INITIATIVE CITOYENNE aux plans culturels, éducatifs, artistiques

Perez de Cuellar« …L'initiative mondiale de croissance durable ne peut s'affirmer que sur la base du développement culturel. qui doit répondre à trois objectifs :

-Promouvoir de nouveaux modèles de développement, conjugués à de nouvelles politiques culturelles ;

- Promouvoir l'échange ;
-Promouvoir une nouvelle dynamique culturelle de changement social … ».

Guy Dumélie

« … La culture fabrique, de l'identité, favorise une capacité de réflexion, d'élaboration personnelle dans le rapport à l'autre … Les mutations en cours nécessitent de développer une synergie entre formation, éducation et sensibilisation, pratique et rapport à la création … »

Le secteur culturel reste encore aujourd'hui trop déconnecté de la pensée des aménageurs, alors que les lieux de culture sont des éléments éminents du système social et urbain.

AXES DE RÉFLEXION

- les lieux culturels deviennent des « porte-drapeaux » de la régénération urbaine ;
- les construction « abris de culture » deviennent des symboles et des repères dans la ville ;
- l'innovation et la créativité sont un enjeu essentiel pour le développement urbain.

QUELS ENJEUX

3.3 - REDÉFINIR LA QUALITÉ URBAINE en termes : d'exigences de confort, de santé, d'économie des ressources naturelles.

AXES DE RÉFLEXION:

- La qualité résidentielle n'est pas la résidentialisation, qui grippe le moteur de socialisation qu'est la ville ouverte à tous.

- La mobilité résidentielle doit ouvrir sur un parcours qui valorise la personne. Elle est liée d'une part à une offre d'habitat et de services de « qualité durable », d'autre part à une redéfinition du droit d'usage favorisant l'expression des populations en échange de leur responsabilisation.

- La santé malmenée par les épidémies, les pollutions, le climat généré par l'aménagement et l'usage anarchique du territoire urbain (bruit,canicule, inondations …) doit être

protégée par des interventions préventives au rang desquelles se situent les initiatives de correction du climat urbain, de maîtrise des flux de circulation, de performances environnementales du cadre bâti, de renaturation du territoire …

- L'usage des ressources naturelles (sols, eaux, énergies, matériaux) doit être réévalué, pour générer des économies de moyens aux coûts imputables aux usagers, pour reconstituer un patrimoine naturel déprécié.

QUELS ENJEUX

3.4 – Affirmer une politique volontariste pour ORGANISER une OFFRE DIVERSIFIÉE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES en ADÉQUATION avec LES RESSOURCES DU TERRITOIRE et L'EXIGENCE de PLEIN EMPLOI

1- Développer des fonctions économiques en cohérence avec l'ensemble des fonctions urbaines et aptitudes du territoire

AXES DE RÉFLEXION

- Ruptures créées entre les sites d'activités et les autres composantes du tissu urbain ou entre les grandes entités territoriales (par exemple entre la Plaine et les cités du Nord-Est)
- Inadéquation grandissante entre deux mondes économiques qui appellent des emplois aux deux extrémités de l'échelle de qualification, sans pour autant correspondre à la demande locale d'emploi.
- Valorisation conjointe des ressources de deux territoires d'exception : le « Parc Canal » et le « Parc Fort ».
- Structuration d'une offre commerciale et de services
- Développement au sein des quartiers d'habitat d'une diversité de cellules économiques sur sites organisés, avec ancrage performant aux réseaux d'infrastructures et respect d'une charte qualité environnementale (à l'image de certaines ZA ouvertes en Ile de France).

2- Diversifier les fonctions économiques pour une plus grande variété des formes d'accès à l'emploi pour tous

- Indicateurs de précarité et d'exclusion sociale nombreux (faible niveau d'activité et de qualification, niveau de dépendance accru aux prestations sociales).
- Formes d'emplois précaires en développement, poches d'économie informelle.
- L'accès à l'emploi constitue un enjeu majeur dans le prolongement d'un dispositif en deux étapes : insertion sociale puis économique.

AXES DE RÉFLEXION

La question de la formation nécessite:

- de **préserver** les conditions du maintien sous certaines conditions de cette activité diffuse et diversifiée (petites unités industrielles et artisanales, activités de services, lieux permettant l'accompagnement à la création…
- d'**explorer** d'autres formes d'activités sur le champ de l'économie solidaire
- de **rationaliser** des fonctions économiques qui génèrent des emplois souterrains, précaires porteurs en soi d'exclusion

ANATOMIE DU TERRITOIRE D'AUBERVILLIERS

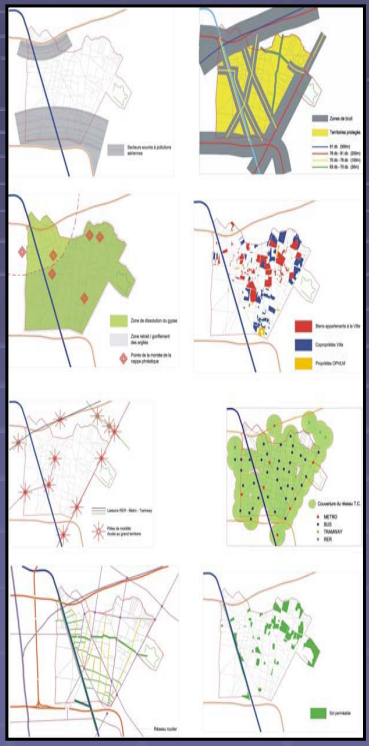

Essai de lecture du territoire, à partir des principaux « indicateurs urbains » utilisés, dans les programmes de financement de l'Union Européenne), pour évaluer les potentiels de valorisation d'une structure urbaine.

Les indicateurs :

- Accessibilité intramuros aux transports publics
- Structure de liaison au territoire francilien
- Réseaux de déplacements et interconnexions
- Effets des nuisances sonores provoquées par les transports et activités
- Sectorisation des pollutions aériennes
- Hydrogéologie
- Imperméabilisation des sols
- Réseau d'assainissement
- Domaine végétal
- Patrimoine foncier public
- Distribution spatiale des équipements publics
- Distribution spatiale des pôles économiques

LES INDICATEURS DE LA QUALITÉ URBAINE

Réseaux transports en commun, accessibilité et interconnexions

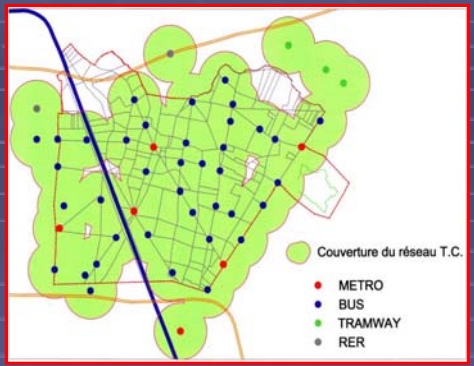

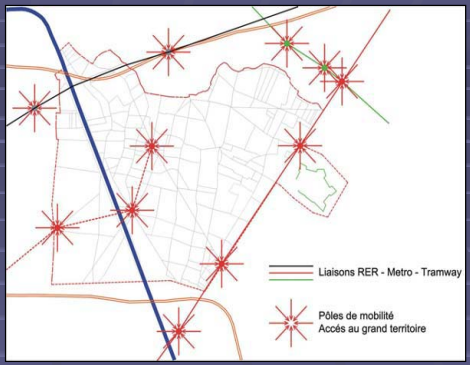

Réseau routier, trame, fonctions et hiérarchie

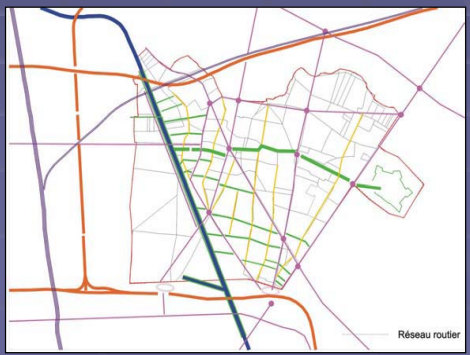

LES INDICATEURS DE LA QUALITÉ URBAINE

Nuisances sonores et trafics (rail, route, activités économiques)

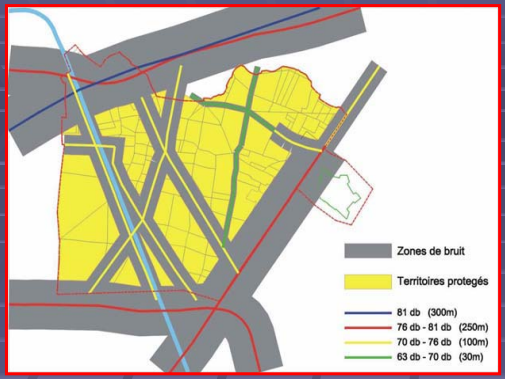

Pollutions aériennes (circulation véhicules - CO2, SO2, poussières…)

Hydrogéologie, nappes phréatiques, inondations

Imperméabilisation des sols

LES INDICATEURS DE LA QUALITÉ URBAINE

Domaine végétal, et assimilé

Sites remarquables

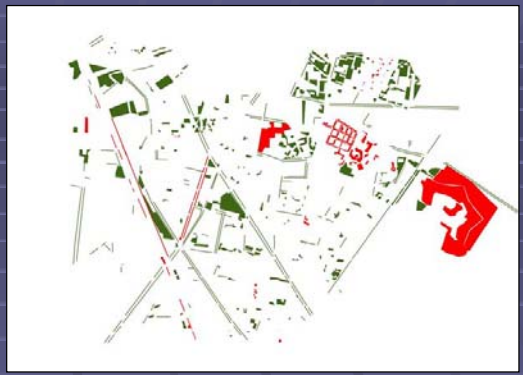

Typologies végétales

Patrimoine foncier public et cadre bâti - Ville -

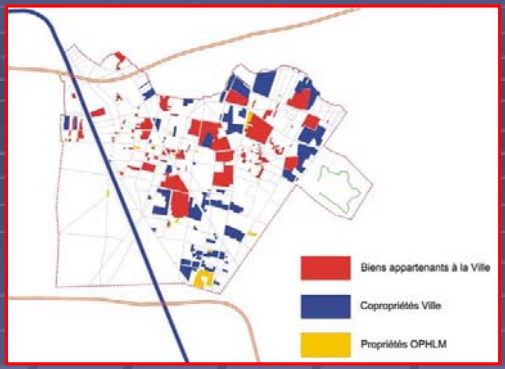

Patrimoine organismes de logement social

Distribution des services et équipements publics

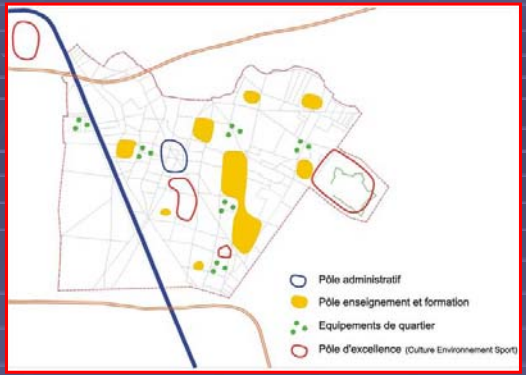

Distribution des pôles économiques et fonctions

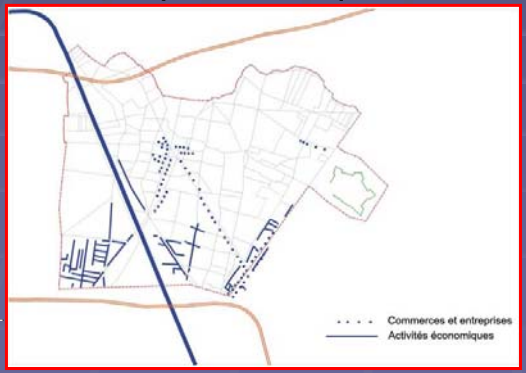

Équipement en réseaux enterrés, effluents, eau de pluie, adduction d'eau potable , énergies (chaleur, électricité)

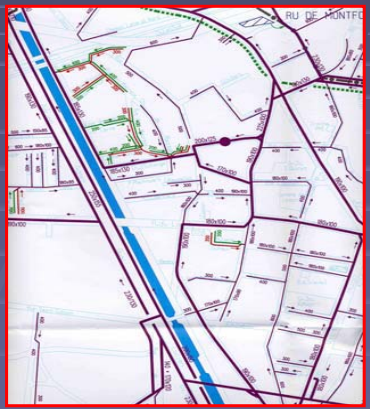

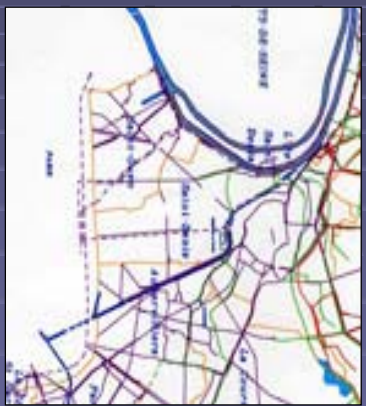

5. PENSER LE FUTUR : LES TROIS MOTEURS DE LA MUTATION

ÉQUITÉ SOCIALE - MAÎTRISE ÉCONOMIQUE - PRÉCAUTION ENVIRONNEMENT

- **5.1- Mutation urbaine et dynamique citoyenne**

La démarche de valorisation du cadre urbain associe toutes les composantes de la population au développement des acquis collectifs et à leur valorisation (Bien Public); Elle consiste à conduire par étapes un processus partagé (Municipalité / Citoyens) de Réflexion - Conception - Mise en œuvre - Prise en charge, permettant l'élaboration continue du concept urbain de « ville équitable et durable »..

5.2- Mutation urbaine et maîtrise économique

Le patrimoine à vocation économique, neuf ou ancien met en œuvre les exigences de qualité fixées en matière de réduction des consommations d'énergie, de consommation d'espace (compacité) et de confort de travail.

La redistribution des fonctions économiques s'opère sur deux trames urbaines auxquelles sont affectées des tailles et domaines d'activités distincts. Une « grande trame » déterminée par les artères de transit, et une « petite trame » d'îlots, perméable aux seuls riverains et autorisant l'association habitat/ travail/ déplacements, sous conditions de respect d'une même charte « Haute Qualité Environnementale » avec indicateurs de performances

5.3 Mutation urbaine et précaution environnementale

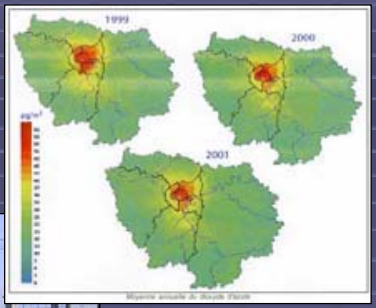

Territoire Ouest et Centre

- Utiliser le Canal St Denis, « corridor de rafraîchissement » naturel en été (évaporateur), comme un climatiseur des tissus centraux. Concevoir l'implantation des constructions en adéquation avec le déplacement des flux d'air. Végétaliser les cœurs d'îlots et toitures.

Territoire Est et Nord

La reconquête d'un espace ressource, dont la Maladrerie fut en quelque sorte un premier acte, croise un autre intérêt, celui de réaliser en accompagnement de ce chapelet de sites verts une liaison hautement qualifiante entre le Parc-Canal et un territoire Nord-Est marginalisé. Un « trait d'union » qui reprend la voie ancienne qui irriguait le village entre St Ouen et Pantin et se redéfinit en artère « corridor vert » affectée aux transports publics et déplacements non motorisés depuis le centre ville.

Territoire Sud

L'importante irrigation par les transports en commun, un maillage serré de rues et réseaux enterrés, des équipements publics variés, en font un site ou l'investissement public y est fort.

Sous conduite publique est mis en œuvre un projet urbain global combinant : **densité, durabilité, qualité environnementale à toutes les échelles**. pour corriger au mieux les nuisances urbaines dues à la circulation et pollutions aériennes de diverses natures, pour maîtriser les effets de surchauffe en été …

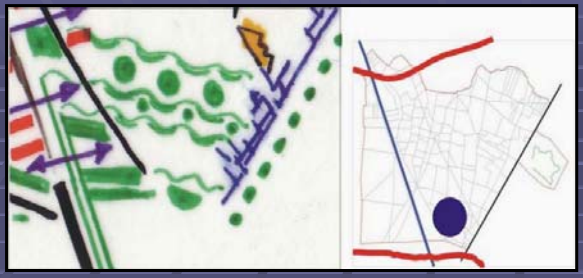

VILLETTE / 4 CHEMINS

LE SCÉNARIO

Renforcement physique des liens ente les flancs Est et Ouest par la création de « rues-allées » publiques privilégiant les déplacements cycles, piéton et n'autorisant l'accès des véhicules qu'aux seuls riverains.

La rénovation des îlots porte création de poumons verts en leurs cœurs (jardins privatifs arborés, passages entre rues).

Les opérations de réhabilitation ou les constructions nouvelles (logements aidés locatifs et en accession, copropriétés), s'insèrent dans le cadre de programmes mixtes (habitat, commerce, artisanat, services) à impacts environnementaux et sociaux maîtrisés. L'habitat est à « basse énergie », valorise les énergies renouvelables (eau chaude, électricité solaire, planchers chauffants solaires …) par une architecture bioclimatique appropriée (utilisation des intérieurs d'îlots végétalisés pour assurer une régulation climatique et la réduction du taux de poussières dans l'air).

PROSPECTIVE - Climatiseur urbain -

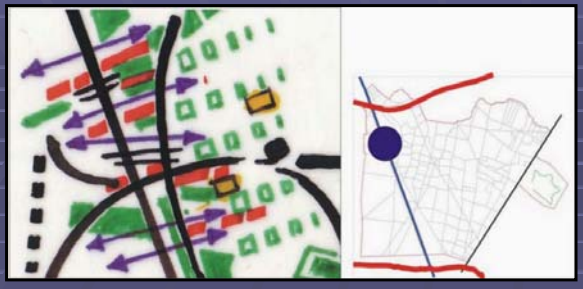

PARC CANAL / CENTRE VILLE

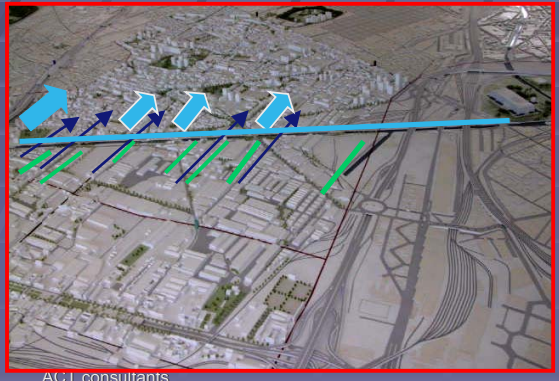

LE SCÉNARIO

Un canal pour la ville …

• Un premier acte : le projet de verdissement en lanières des territoires latéraux (Parc Canal).

• Un second acte a consisté à contribuer à la correction du climat urbain, sur les tissus entre canal et centre ville, en valorisant un autre aspect de la ressource canal. Le canal par son pouvoir d'évaporation et sa position sous les vents dominants d'été (Ouest et Sud-Ouest) est devenu un climatiseur naturel des tissus du centre ville (chute de température par humidification).

• L'écoulement en provenance des secteurs Ouest-canal et Sud-canal se développe naturellement dans le corridor et ses antennes Est (les rues venant vers le centre). La profondeur de pénétration de ces flux est obtenue en orientant les immeubles construits perpendiculairement au canal et en procédant à la revégétalisation (arbres et collecte des eaux de pluie) des cœurs d'îlots anciens.

PROSPECTIVE - corridor vert & trait d'union -

FORT - CITÉS - CENTRE VILLE

SCÉNARIO

Un trait d'union …

Un « corridor vert », pour lier de façon valorisante le centre ville et les cités au Parc-Canal et au Parc-Fort, pour assurer un développement unitaire des sites dissociés par l'histoire.

Un « corridor vert » qui s'appui sur les ressources végétales en place et associe le Cimetière Parisien, le Fort, la Cité Verte de la Maladrerie, le cimetière d'Aubervilliers, le parc de Vallès, le square Stalingrad et le Parc-Canal.

Une liaison formée par les rues Réchossière, Charron, Moutier, Landy qui se mute en parcours lent (5 km/h), réservé aux déplacements piétons / cycles / autobus.

Un parcours de confort doté d'équipements et mobiliers urbains spécifiques (éclairage, couverture végétale, sièges, fontaines …)

Un axe de couture des équipements publics généraux (administrations, lycées et collèges, marchés, espaces culturels et associatifs…).

PROSPECTIVE - biodiversité & régénération de la ville -

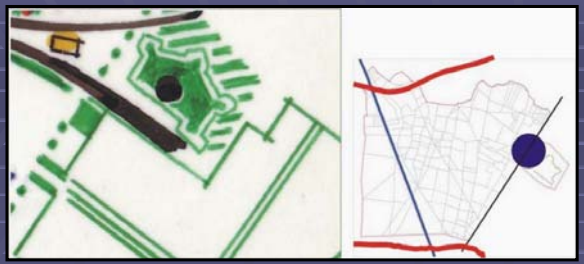

FORT D'AUBERVILLIERS ET ENVIRONS

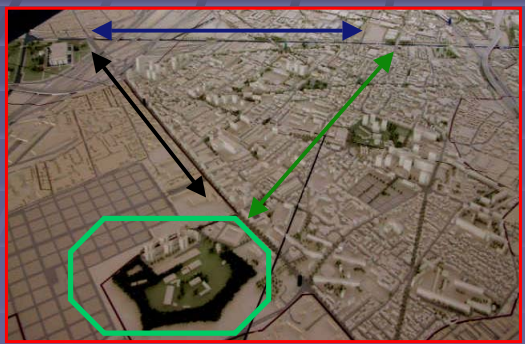

SCÉNARIO Un lieu magique …

Les jardins cultivés prospèrent et conversent avec le quartier, en appui sur un « parc de la biodiversité » apparu en soutenant le développement de la flore spontanée qui résistait sur les ouvrages de défense aux temps de la fourrière … Ce parc situé à 3000 mètres du parc de La Villette est au centre de la région Ile de France.

La « régénération libre » a créé une mosaïque de différentes familles de plantes colonisant les terres polluées, les sols compactés, les remblais, les zones humides réinstallées dans les anciens fossés du Fort. Chacun de ces milieux a généré une auto organisation, une croissance des végétaux tendant à la formation de biotopes multiples.

Ce site est devenu à la fois :

- un parcours de découverte de la « nature sauvage » en ville,
- un espace d'observation et d'étude sur les capacités de régénération du climat urbain vecteur de santé, offert aux écoles, universités parisiennes,
- Le siège d'un observatoire scientifique sur les biotopes urbains.
- un jardin botanique des « mauvaises herbes » de la planète,
- une usine naturelle de production d'oxygène, d'absorption du carbone, de régulation des températures, de purification de l'air ambiant (poussières)

PROSPECTIVE - Parc multi-activités -

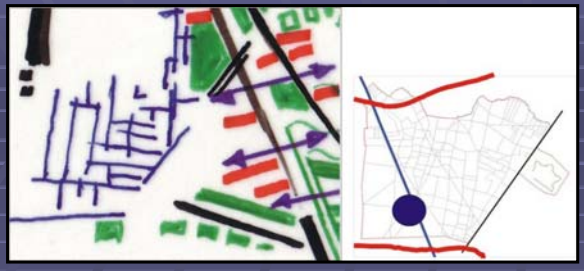

EMGP - F FAURE - GARDINOUX - PORTE d'Aubervilliers

SCÉNARIO : Adapter l'économique à la « ville durable » …

Le projet engagé sur la Zac Canal-Pte d'Aubervilliers a introduit au centre de ce site une diversification des fonctions (commerces, habitat, services de proximité) permettant d'engager en tache d'huile un processus de valorisation des fonctions économiques en retrait.

La desserte du pôle économique par les stations de métro Gardinoux et Pt de Stains a permis de renforcer le dispositif de diversification des fonctions et d'y introduire des lieux de vie combinés (habitat, équipements, commerces, activités de services…). La combinaison de ces deux interventions a sorti ce domaine de l'autarcie pour en faire une plateforme d'échange et de développement continu de l'initiative économique en lien avec l'activité fluviale (fret logistique).

Pour placer en 2020 ce site au rang des pôles de qualité européens, un programme de performances multicritères a été appliqué à l'organisation du territoire d'accueil et au cadre bâti inséré.

- La question énergétique: consommation, nature des énergies appelées et autonomisation de la ressource, est traitée en amont des projets (le XXIè siècle connaîtra l'extinction des ressources pétrole et gaz). Les systèmes de production de chaleur (active et passive), de réfrigération et les systèmes de production d'électricité font appel à des technologies contemporaines : géothermie, cogénération, pompes à chaleur, solaire, pile à combustible…

- La question de l'eau (qualité et réserves disponibles) introduit de nouvelles techniques « low-cost / low tech ».Usage économe de l'eau potable, introduction dans la consommation industrielle d'eaux de pluie ou d'eaux souterraines aux prélèvements contrôlés, « rejet zéro » de l'eau de pluie au réseau public.

PROSPECTIVE - route des 3 parcs -

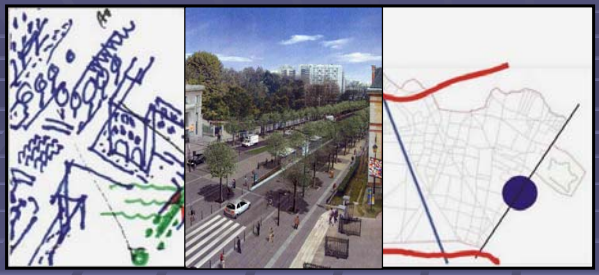

Av. JEAN JAURÈS

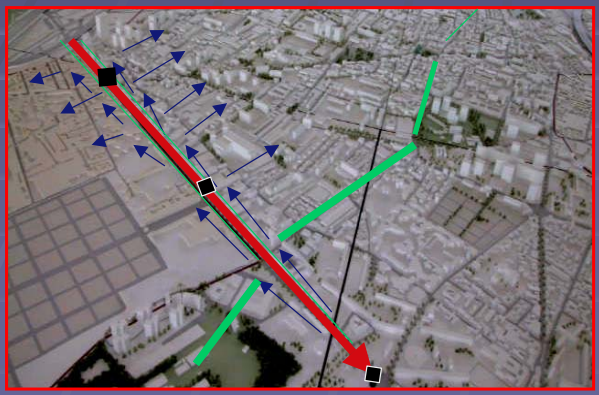

SCÉNARIO

AXE PAYSAGÉ

CITÉ DES SCIENCES / FORT D'AUBERVILLIERS

Organiser la dissociation des fonctions route et rue (RN2 / rue J Jaurès).

Une route centrale s'effaçant (souterrain) au passage des carrefours de la ville, pour offrir des placees aux deux villes d'Aubervilliers et Pantin (Place des 4 chemins, Place du cimetière, Place du Fort …).

Deux rues de part et d'autre en contre allées, isolées de la route chacune par un rideau d'arbres pour concrétiser un espace ville sur chacun des fronts bâtis avec des trottoirs associés aux nombreux commerces du secteur.

La mise en place de ce nouveau dispositif urbain s'est accompagné d'opérations de revalorisation du front bâti , conçues :

- d'une part pour assurer un écran bruit efficace par rapport aux îlots arrière du secteur 4 chemins et
- d'autre part pour rendre compatible le confort de vie des habitants et l'élargissement de l'offre en surfaces d'activités.

DE LA BANLIEUE … À LA VILLE DURABLE

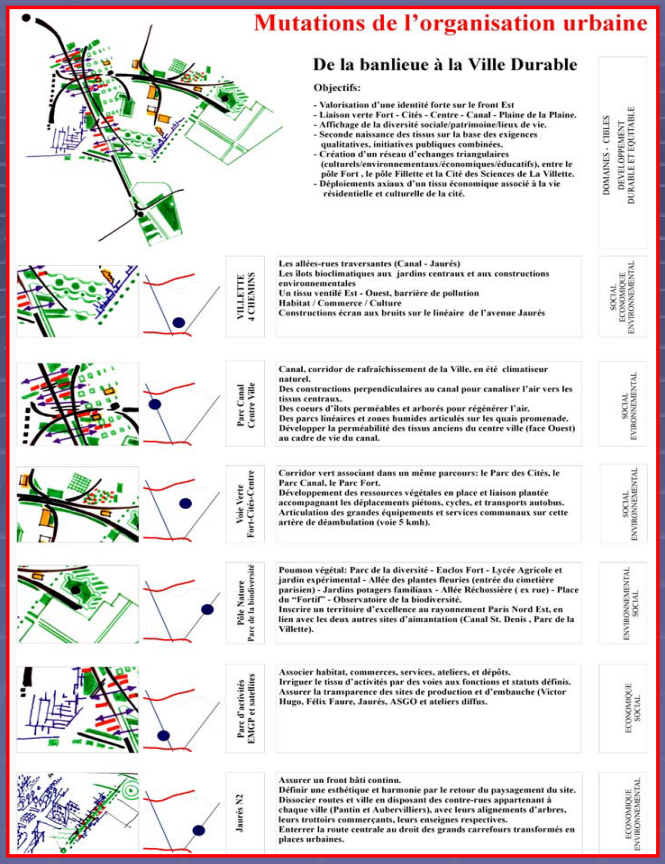

OBJECTIFS :

- Valorisation d'une identité forte sur le front Est
- Voie verte « Fort - Cités - Centre - Canal »
- Affichage de l'identité Albertivillarienne par la valorisation de la diversité, sociale, patrimoniale et spatiale, à toutes les échelles du territoire .
- Renaissance du cadre bâti par des initiatives publiques assorties d'exigences (maîtrise des consommations énergie, eau … compacité et flexibilité du cadre bâti … durabilitédes invest ts)
- Création d'un réseau d'échanges triangulaires entre le pôle « Fort »(Culture &Environnement), le pôle « Fillette- Haie Coq »(Économie) et la « Cité des Sciences »(Culture & Technique).
- Déploiement axiaux d'un tissu économique associé à la vie résidentielle et culturelle de la ville
- Contribution à la réduction des risques climatiques (renaturation de la ville, désimperméabilisation des sols, réduction des émissions de gaz à effet de serre …)
- Mise en place de secteurs d'aménagement à « Haute Qualité Santé » (réduction: pollutions, canicules, nuisances bruit …)

LE SYSTÈME URBAIN
COHÉSION - QUALITÉ - DURABILITÉ

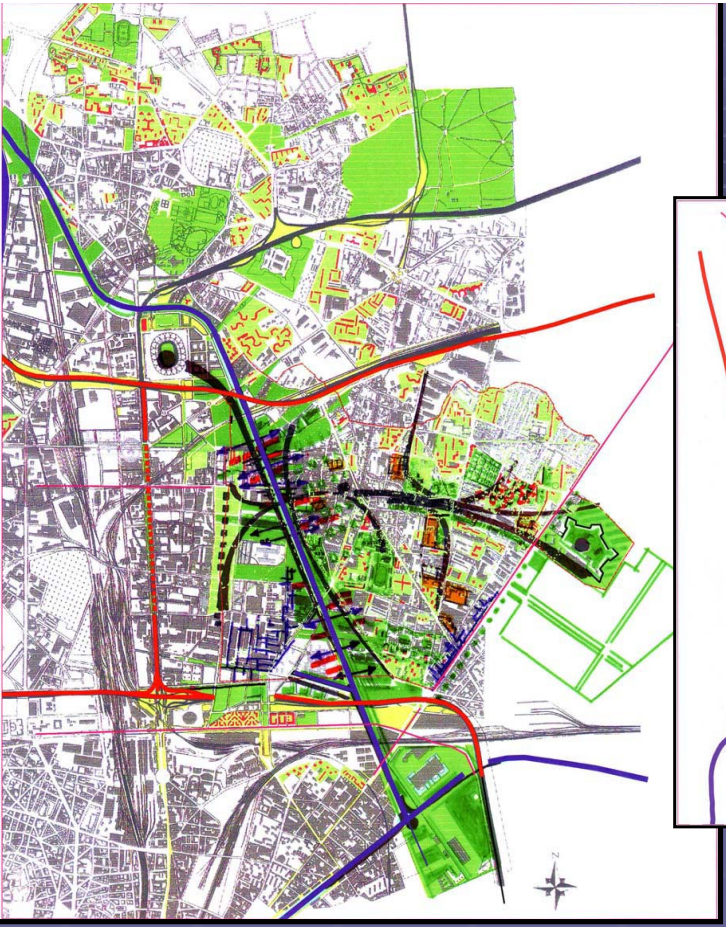

UPAc
UPAa
UIB
UPCb
UPAb
UPAa
UA
ZAC
du
Marcreux
UPAa
UPCa
UPM
UB
UC
UIBa
UC
UIB
UD
UCd
UIB
UD
UCd
UD
UB
UPM
ZAC
Landy-
Lamy
UPM
UA
UCd
UCd
UC
UC
ZAC
E.Dubois
UCb
UPMc
ZAC
Heurtault
UAa
UCb
ZAC
E.Dubois
UPCb
UA
UA
UPMc
UIBa
UC
UCd
UB
UC
UIBa
UC
UIBa
UD
UPM
UC
UCc
UPCa
UB
UPAa
ZAC
du
Pont
Tournant
UA
UCd
UIBa
UIBc
UC
UPCb
UB
UPmc
UIB
UB
UPm
UIBa
UC
ZAC
des Gîtes
UPac
UIA
UB
UPca
UIB
UA
UIAa
UPac
UA
UCa
ZAC
Demars

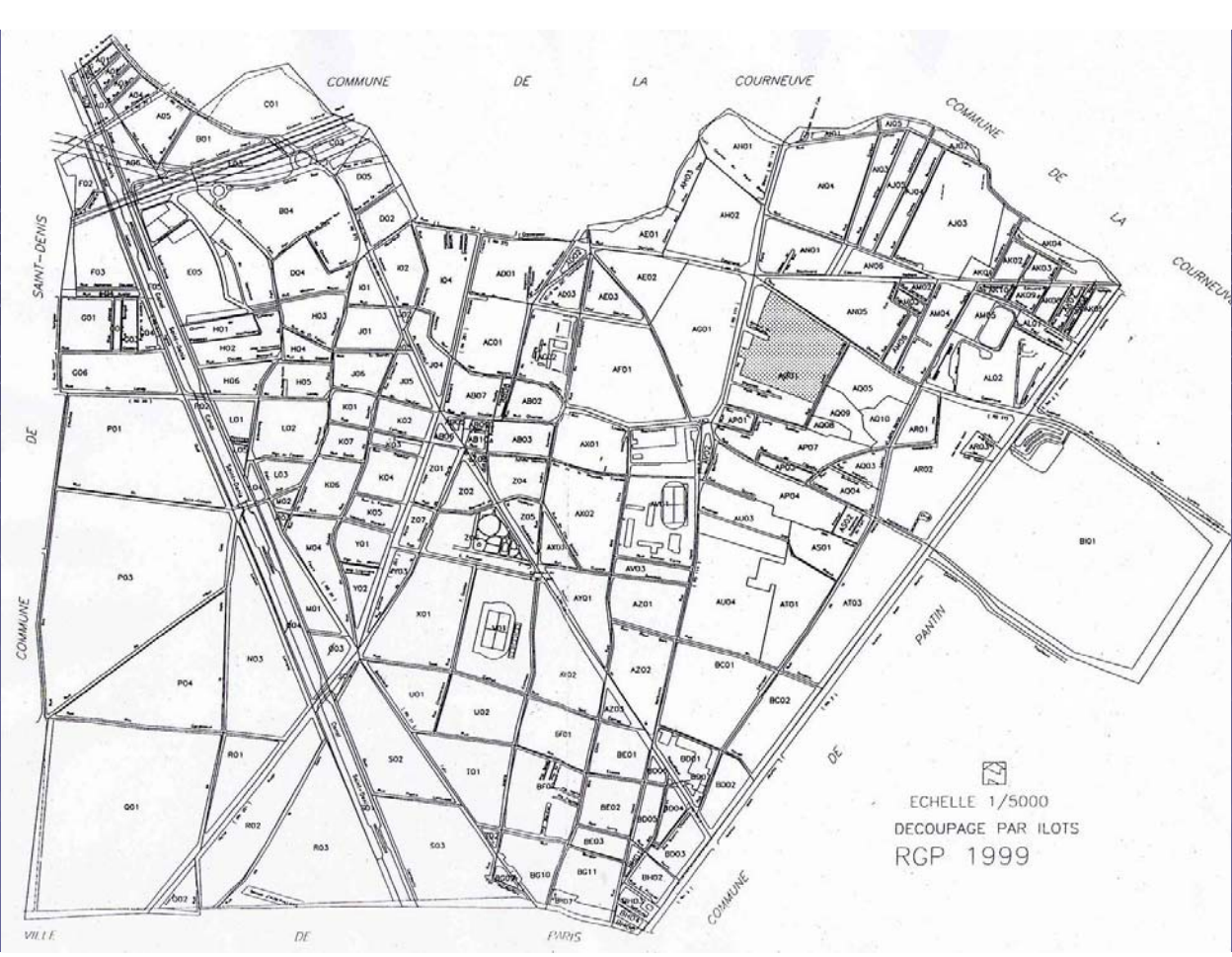
COMMUNE DE LA COURNEUVE
COMMUNE DE LA COURNEUVE
SAINT-DENIS
COMMUNE DE
PANTIN
COMMUNE DE
VILLE DE PARIS
ECHELLE 1/5000
DECOUPAGE PAR ILOTS
RGP 1999

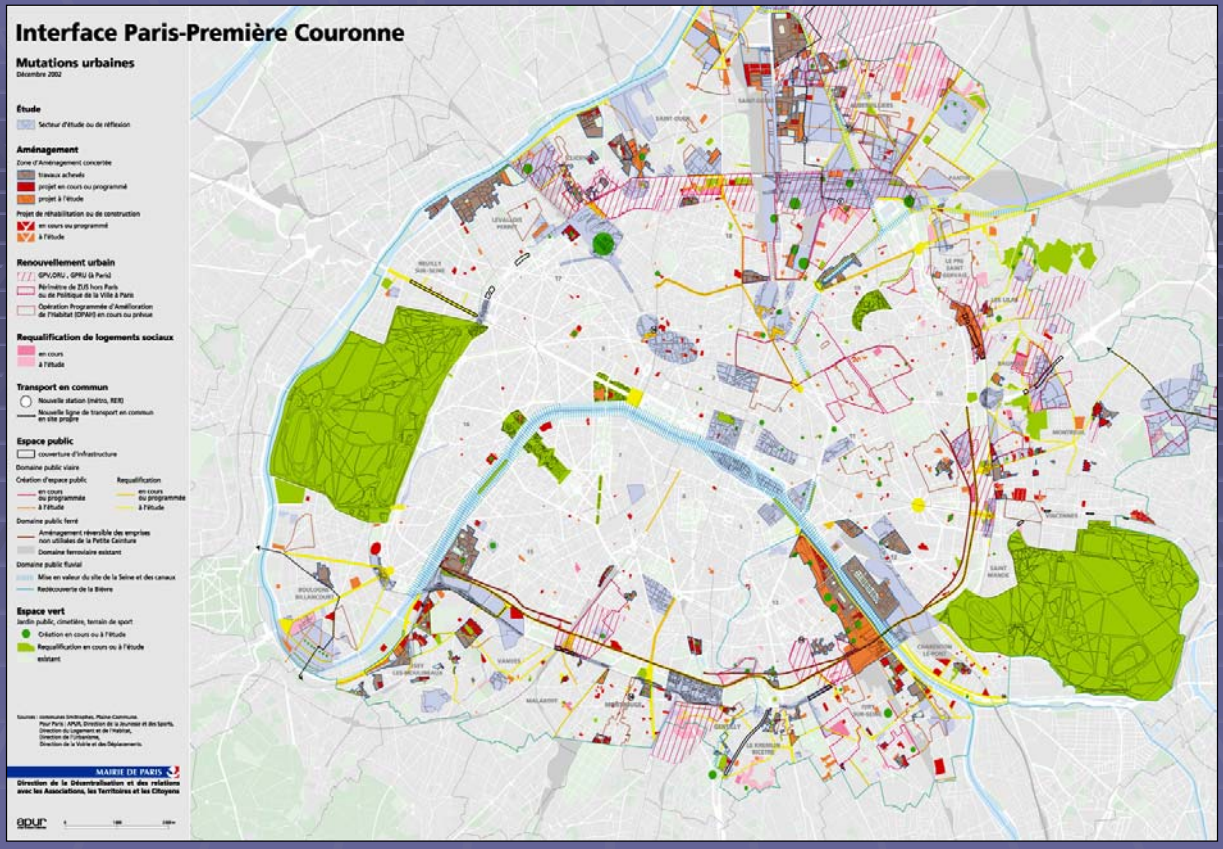
Interface Paris-Première Couronne
Mutations urbaines
Décembre 2002
Étude
Secteur d'étude ou de réflexion
Aménagement
Zone d'Aménagement concertée
travaux achevés
projet en cours ou programmé
projet à l'étude
Projet de réhabilitation ou de construction
en cours ou programmé
à l'étude
Renouvellement urbain
GPV/ORU ; GPRU (à Paris)
Périmètre de ZUS hors Paris
du de Politique de la Ville à Paris
Opération Programmée d'Amélioration
de l'Habitat (OPAH) en cours ou prévue
Requalification de logements sociaux
en cours
à l'étude
Transport en commun
Nouvelle station (métro, RER)
Nouvelle ligne de transport en commun
en site propre
Espace public
couverture d'infrastructure
Domaine public viaire
Création d'espace public
en cours
ou programmée
à l'étude
Requalification
en cours
ou programmée
à l'étude
Domaine public ferré
Aménagement réversible des emprises
non utilisées de la Petite Ceinture
Domaine ferroviaire existant
Domaine public fluvial
Mise en valeur du site de la Seine et des canaux
Redécouverte de la Bièvre
Espace vert
Jardin public, cimetière, terrain de sport
Création en cours ou à l'étude
Requalification en cours ou à l'étude
existant
Sources : communes limitrophes, Plaine Commune,
Pour Paris : APUR, Direction de la Jeunesse et des Sports,
Direction du Logement et de l'Habitat,
Direction de l'Urbanisme,
Direction de la Voirie et des Déplacements.
MAIRIE DE PARIS
Direction de la Décentralisation et des relations
avec les Associations, les Territoires et les Citoyens
apur

N 2
D 27
D 114
D 20
D 31
Aubervilliers
ZUS
D 31
D 20
D 24
N 301
Magasins
généraux
ZUS
D 30

Catégories socioprofessionnelles des actifs par quartier

Quartier		Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	Professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total
Robespierre/Cochennec/Pér	1	0	136	144	492	908	852	60	2 592
Maladrerie/Emile Dubois	2	4	208	336	800	1 976	1 308	112	4 744
Vallès/La Frette	3	0	108	116	340	1 116	972	64	2 716
Paul Bert	4	0	216	200	856	1 796	1 696	128	4 892
Villette/4 Chemins	5	0	236	284	732	1 620	1 852	164	4 888
Firmin Gémier/Sadi Carnot	6	0	140	204	552	1 064	860	64	2 884
Centre-Ville/Victor Hugo	7	0	344	364	960	1 880	1 644	116	5 308
Landy/Plaine/Marcreux/Pre	8	0	108	32	224	816	1 552	84	2 816
SDF		0	0	0	0	1	0	0	1
Aubervilliers		**4**	**1 496**	**1 680**	**4 956**	**11 177**	**10 736**	**792**	**30 841**

Source : RGP 1999 au quart

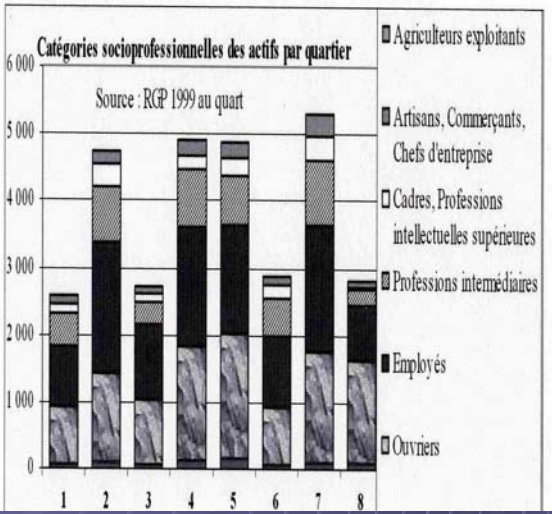

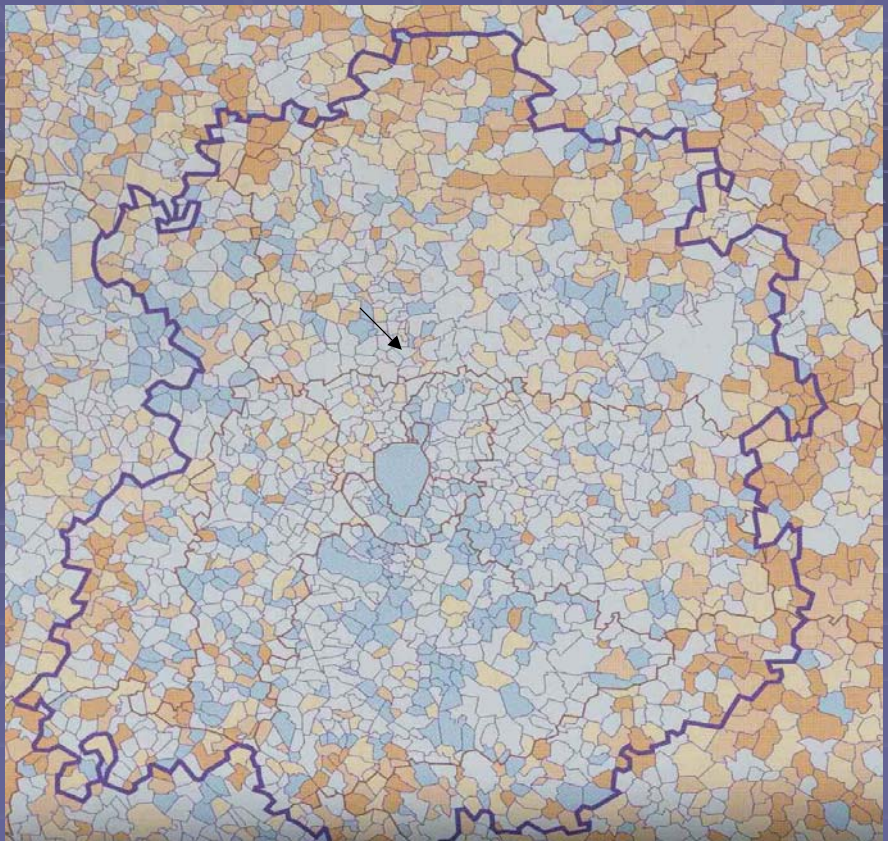

Ile de France (RGP 99)
STABILITÉ DE L'ÉVOLUTION DES OUVRIERS ET EMPLOYÉS DANS LA POPULATION ACTIVE DES COMMUNES

AUBERVILLIERS, SEULE COMMUNE DE LA PREMIÈRE COURONNE